

A2SI
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 rue du Noir Bonnet , 59290 WASQUEHAL
895 288 777 RCS LILLE METROPOLE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 MAI 2025**

L'an 2025,
Le 21 mai,
A 17 heures,

Les associés de la Société A2SI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohammed BOUMAHDI, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

- Constatation de ce que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et décision à prendre conformément aux dispositions de L.225-248 du Code de commerce,

.../...

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

.../...

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et statuant

conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.../...

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

« certifié conforme »
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke.